



DEMANDE DE CARTE D'IDENTITÉ POUR MAJEUR

(durée de validité : 10 ans)

La demande doit être faite auprès de la Mairie du domicile, où un formulaire est à remplir et à signer sur place.

La présence de la personne pour laquelle est établie la demande est **obligatoire**.

Pièces à fournir :

- Carte Nationale d'Identité
- 2 photos d'identité (aux normes de la préfecture)
- Copie intégrale d'acte de naissance ou extrait avec filiation
- Justificatif de domicile récent

Selon le cas :

Si vous êtes hébergés :

- Pour les personnes majeures hébergées, une attestation sur l'honneur stipulant que la personne est hébergée depuis plus de 3 mois
- Un justificatif de domicile de l'hébergeant (facture E.D.F., télécom, quittance de loyer, avis d'imposition...)
- Une photocopie d'une pièce d'identité de l'hébergeant (recto / verso)
- Un justificatif de l'hébergé stipulant qu'il reçoit son courrier à cette adresse (Attestation carte vitale, bulletin de salaire, courrier ANPE, ASSEDIC, facture téléphonie mobile récente...)

- Déclaration de perte (qui se fait en mairie) ou de vol (à la gendarmerie).

Dans tous les cas :

Depuis le 1^{er} janvier 2009, si l'ancienne C.N.I. n'est pas présentée au guichet (même si elle est ancienne et même si elle n'est plus en cours de validité), un timbre fiscal de 25 € sera demandée pour toute demande.

